

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

Ses résultats se montrent très satisfaisants en fonctionnement, avec un résultat positif de l'année de près de 253 000 € s'ajoutant aux 227 527 € d'excédents antérieurs, permettant de commencer l'année 2023 avec un excédent cumulé de l'ordre de 481 000 €.

Cet excédent vient d'une combinaison de bonnes nouvelles par rapport aux montants initialement budgétisés. En recettes, nous avons notamment bénéficié d'un montant très important de la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 50 000 €), d'une revalorisation des dotations Toulouse-Métropole (+12 000 €) et de la dotation inflation de l'Etat (+ 38 500 €). En dépenses, les mesures d'économie d'énergie de l'extinction de l'éclairage public se sont traduites par des dépenses moindres qu'anticipé (- 23 000 €). Ce résultat est très intéressant car il dégage une épargne nette significative de l'ordre de 172 000 €, témoignant d'une amélioration continue des marges financières de la commune.

En investissement, le budget accuse un déficit de l'ordre de 365 000 €, qui, atténué des 17 053 € d'excédents antérieur, sera ramené à environ 348 000 € à reporter en dépenses sur le BP 2023.

Ce déficit est principalement dû à deux subventions qui n'ont pas pu être encaissées en 2022, à savoir le financement CAF pour le Relais assistantes maternelles 133 000 € et la DETR pour l'extension de la Mairie (84 000 €). Nous avons réalisé en dépenses 1 612 634,29 € d'opérations d'investissement, se répartissant comme suit :

- 676 321,93 € pour l'achèvement de la 2^{ème} tranche des travaux de la salle festive,
- 353 504,77 € pour l'annexe de la Mairie,
- 250 062,76 € pour le relais assistantes maternelles,
- 60 110,47 € de réalisations sur la zone du stade,
- 37 125,00 € d'effacement de réseaux,
- 36 610,41 € d'équipement des services techniques,
- 32 151,99 € de travaux divers sur le groupe scolaire Saquer,
- 30 919,48 € pour le cadre de vie,
- 135 827,48 € d'opérations diverses, toutes inférieures à 30 000 €.

Perspectives budgétaires 2023

Un brouillon de budget 2023 fait apparaître les tendances suivantes, sous réserves de choix politiques à décider par le conseil municipal.

En fonctionnement :

Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2022 estimé	Prévision BP	Chapitre	CA 2022 estimé	Prévision BP
002 : Restes de l'exercice précédent	-		002 : Restes de l'exercice précédent	227 527,83	132 944,61
011 : Charges à caractère général	975 206	1 188 926,50	013 : Atténuations de charges	174 974,42	150 000,00
012 : Charges de personnel	2 740 111	2 872 881,18	042 : Opérations d'ordre entre sections	386,00	386,00
014 : Atténuations de produits	34 421	32 000,00	70 : Produit des services	442 269,99	486 633,49
042 : Opérations d'ordre entre sections	-		73 : Impôts et taxes	2 979 174,25	3 061 817,89
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	-		74 : Dotations et participations	1 026 605,97	1 082 936,27
023 : Virements à investissement	-	162 206,13	75 : Autres produits de gestion courante	33 881,16	50 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	461 184	465 500,00	76 : Produits financiers	10,31	10,31
66 : Charges financières	54 591	65 004,00	77 : Produits exceptionnels	583 140,53	-
67 : Charges exceptionnelles	563 765	8 210,76	Total budgétaire :	5 467 970,46	4 964 728,57
68 : Amortissement des immobilisations	157 578	170 000,00			
Total budgétaire :	4 986 857,31	4 964 728,57			

.../...

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'année 2023 va être marquée par une inflation importante (estimée à 5 % dans ce projet) et une hausse sans précédent de la facture d'électricité, qui même avec les mesures gouvernementales va faire plus que doubler la note et réduire à néant notre épargne nette (- 15 000 € dans ce projet). Le détail des chapitres est le suivant :

En dépenses :

- **Charges générales (011) :** On évalue leur montant à **1 188 926 €** (+21 % !).
 - o Le coût de l'électricité passe de 157 000 € à **296 000 €** selon un premier calcul provisoire, n'ayant pas encore le nouveau contrat notifié par le SDEHG.
 - o Le cout du gaz passe de 47 000 à **67 000 €**.
 - o Le coût de la nourriture passe de 207 000 à **216 923 €**, suite à une augmentation de 4 % consentie à notre fournisseur et une augmentation minimale de 0.7 % de nos effectifs.
 - o Les 580 000 € de dépenses diverses de nos charges générales sont augmentées d'une inflation estimée à 5 %, soit **609 000 €**.
- **Charges de personnel (012):** leur montant passe à 2 872 881 € en comptant le salaire du directeur des services techniques, et une hausse prévisionnelle de 4.2 % du point d'indice.
- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :** maintenues au niveau précédent, ce qui suppose de ne pas augmenter les associations à l'exception de la crèche dont le montant de l'aide doit contractuellement être monté de l'inflation.
- **Charges financières (66) :** Augmentation consécutive à la hausse des taux d'intérêts, ayant une répercussion sur nos emprunts à taux variable.

En recettes :

- **Restes de l'exercice précédent (002) :** 132 944.61 € inscrits, car 348 168.54 € sont affectés au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement.
- **Produits des services (70) :** Le produit est majoré d'une hausse de 5%, égale au montant de l'inflation, dans cette hypothèse. Elle tient compte également d'une hausse des recettes avec la location pour 50 semaines de la salle B de la salle festive (au tarif faisant une moyenne entre les 250 € du tarif gratentourais et 400 € pour les extérieurs), et 4 locations de la salle A à 1500 €.
- **Impôts et taxes (73):** Leur produit tient compte d'une hausse des bases fiscales de 7.1 %, **sans prévoir d'augmentation du taux communal**. Les reversements de Toulouse-Métropole sont pour leur part connus.
- **Dotations et participations (74).** Leur montant n'est pas connu pour l'instant. Le prévisionnel table sur une hausse de 5% (inflation) avec un surcroît du fait de l'augmentation de la population communale, passée de 4465 à 4583 habitants.

Ce budget de fonctionnement s'équilibre à 4 964 000 € environ et ne dégage que 162 000 € d'excédents basculés vers le budget d'investissement.

.../...

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

En investissement :

Budget investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2022 estimé	Prévision BP	Chapitre	CA 2022 estimé	Prévision BP
001 : Solde d'exécution reporté	-	348 168,54	001 : Solde d'exécution reporté	17 053,38	
020 : Dépenses imprévues d'investissement	-		021 : Virement de section fonctionnement	-	162 206,13
041 Opérations patrimoniales	386,00	386,00	024 : Produit des cessions	-	370 000,00
10 : Dotations fonds divers (remboursement)	1 429,00		040 : Opérations d'ordre entre sections	356 424,36	
16 : Remboursement d'emprunts	219 751,08	215 045,17	041 : Opération patrimoniales	-	
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	-		10 : Dotations fonds divers et réserves	719 449,92	736 419,76
20-21-23 : Immobilisations	1 612 634,29	1 224 856,75	Dont FCTVA	167 384,37	202 251,22
27 : Autres immobilisations financières	220 000,00		Dont Taxe d'Aménagement et PUP	135 765,00	186 000,00
Total budgétaire :	2 054 200,37	1 788 456,46	Dont 1068	416 300,55	348 168,54
			13 : Subventions d'investissement	248 875,19	580 371,00
Dettes en capital au 1er janvier 2023 :	2 564 218,52		16 : Emprunts et dettes assimilées	-	
Dettes en capital au 1er janvier 2024 :	2 373 173,35		21 : Terrain nus	206 650,64	
Chiffres hors rente viagère de M. Pascal (1 124 542,46 € de capital)			27 : Autres immobilisations financières	-	
			28 : Amortissement des immobilisations	157 578,34	170 000,00
			Total budgétaire :	1 706 031,83	2 018 996,89
Calcul de l'épargne nette prévisionnelle :	Sans excédent ant.	Avec excédent ant.		Excédent de l'année sans report :	
Epargne de gestion :	264 265,52	397 210,13 €		Excédent / Déficit :	
Epargne brute :	199 261,52	332 206,13 €			
Epargne nette :	- 15 783,65	117 160,96 €		Disponible pour investissement :	230 540,43

Dépenses :

Le principal chapitre, à savoir celui des immobilisations, est fixé à 1 224 000 € et correspond aux choix suivants :

- 271 740 € de restes à réaliser, sur l'annexe Mairie, la salle festive et le RAM.
- 485 562.75 € qui correspond au coût complet de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), comprenant le coût de l'acquisition du terrain (193 035.15 €) et des travaux.
- 317 554.56 € pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville, selon le bilan financier réalisé par notre maître d'œuvre.
- 50 000 € d'honoraires de maîtrise d'œuvre sont prévus pour l'extension de l'école Pesquet, et 100 000 pour la rénovation de l'école maternelle Saquer.
- Le reste des « petites opérations » n'est pas inscrit et conditionné à l'état des recettes.

Recettes :

- **Produit des cessions (024):** 370 000 € sont inscrits à ce chapitre, correspondant au solde de la vente à Novillis (Alma 2, 220 000 €) et la vente du local Arrizari et l'ancien club Qwitterie dont le montant n'est pas connu à l'heure actuelle, dans l'attente de l'évaluation de France-Domains. Une hypothèse de 150 000 € a été retenue.
- **Subventions d'investissement (13) :** 580 371 € sont inscrits, correspondant à :
 - o 291 751 € de restes à réaliser (Annexe Mairie - CD 31 et DETR, RAM – CAF).
 - o 30 000 € de supplément de subvention Annexe Mairie – CD 31.
 - o 64 440 € de subvention Maison Assistantes Maternelles – CD 31.
 - o 43 680 € de subvention Maison Assistantes Maternelles – CAF.
 - o 70 500 € de subvention Hôtel de de ville – CD 31.
 - o 80 000 € de subvention Ecole maternelle Saquer – DETR.

La différence entre les recettes 2 018 000 € environ et les dépenses 1 788 000 € laisse apparaître un excédent de 230 000 € qui peut être utilisé pour financer l'ensemble des petits investissements du budget 2023.

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

Après débat, à l'**unanimité des présents**, le conseil municipal :

- prend acte des informations données par le Maire et des préconisations de la commission des finances,
- décide du principe de réaliser en 2023 les investissements majeurs de la maison d'assistantes maternelles et des travaux sur l'Hôtel de Ville (façades et travaux intérieurs),
- décide de ne pas recourir à l'emprunt,
- demande au Maire de préparer un budget 2023 en ce sens.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gramentour,
le 18 janvier 2023.

Le Maire,

Patrick DELPECH

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CANTALOUBE (pouvoir M. VERDELET). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. SAURIN). Mme CASTAING. M. ZEPHIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AGOSTI.

Délibération n° 2023/02 « Budget »

Objet : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Comme chaque année, il est nécessaire d'autoriser le mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget, conformément à l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les opérations à financer sont les suivantes :

- opération 2216 (réfection de l'école maternelle M. Saquer) : Seuls 6 500 € avaient été budgétisés sur cette opération en 2022, et sont reportés en restes à réaliser. Il est proposé d'y affecter un crédit provisoire de **20 000 €** supplémentaires qui permettra d'honorer les premières factures de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui se met à l'ouvrage dès à présent,
- opération 2112 (Relais Assistantes Maternelles) : Il est nécessaire de prévoir un crédit de **32 000 €** pour honorer les dernières factures de cette opération, qui n'a pas pu être budgétisée l'année dernière en ayant une connaissance précise de son coût,
- opération 2303 (centre de loisirs) pour l'achat d'un nouveau copieur d'un montant de **3 094 €**, en remplacement de l'ancien datant de plus de 10 années.

Leur montant cumulé (55 094 €) est très largement inférieur à 25 % des crédits ouverts à l'exercice précédent (2 025 507 €). En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à mandater ces dépenses.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents**, le conseil municipal autorise son maire à mandater les dépenses relatives aux opérations précitées.

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
27	22	25
DATE DE CONVOCATION		
11 janvier 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
11 janvier 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 18/01/23

.../...

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gragentour,
le 18 janvier 2023.

Le Maire,

Patrick DELPECH

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CANTALOUBE (pouvoir M. VERDELET). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. SAURIN). Mme CASTAING. M. ZEPHIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AGOSTI.

Délibération n° 2023/03 « Personnel »

Objet : Modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un emploi permanent au grade de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le dernier tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 18 octobre 2022,

Considérant que dans le cadre du recrutement d'un directeur des services techniques, au cours du mois de mars 2023, il est nécessaire de créer un emploi permanent au grade de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

DECIDE, à l'unanimité des présents, de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

EMPLOIS (désignés par le grade)	ECHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CREES	EMPLOIS POURVUS au 17/01/2023				
	Indices bruts			Titulaires stagiaires		non titulaires		total
	1er échelon	dernier échelon		TC	TNC	TC	TNC	
Emploi Fonctionnel Directeur Général des Services	485	832	1	1			1	
Filière Administrative Attaché principal	593	1015	1	1			1	
Attaché	444	821	2	2			2	
Rédacteur	372	597	2	1			1	
Adjoint Adminis ppal 1 ^{ère} cl	388	558	1	1			1	
Adjoint Adminis ppal 2 ^e cl	368	486	6	4			4	
Adjoint Administratif	367	432	6	4		1(**)	5	

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	22	25
DATE DE CONVOCAION		
11 janvier 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
11 janvier 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 18/01/23

.../...

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

Filière Technique								
Ingénieur	444	821	1	0				0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	446	707	1	0				0
Agent de maîtrise principal	390	597	4	4				4
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	368	486	5	5				5
Adjoint technique	367	432	17	14	1	1(*)		16
Filière Police								
Chef de service police municipale Principal 1 ^{ère} classe	446	707	1	1				1
Chef de service police municipale	372	597	1	0				0
Chef de police	385	586	1	0				0
Brigadier-chef principal	390	597	2	2				2
Filière Sociale								
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	388	558	1	0				0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	368	486	4	3				3
Filière Sportive								
Educateur sportif principal 2 ^{ème} classe	389	638	2	2				2
Opérateur qualifié	368	486	1	1				1
Filière Animation								
Animateur principal 1 ^{ère} classe	446	707	1	1				1
Animateur	372	597	1	0				0
Adjoint d'animation ppal 1 ^{ère} classe	388	558	1	1				1
Adjoint d'animation ppal 2 ^{ème} classe	368	486	5	3				3
Adjoint d'animation	367	432	20	16		1(*)	2 (**)	19
TOTAL GENERAL			88	67	1	2	3	73

(*) Non Titulaires TC : **DONT UN AGENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

(**) Non Titulaires TNC : 2 agents 20h/semaine ; 1 agent 17h50/semaine

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratenour,
le 18 janvier 2023.

Le Maire,

Patrick DELPECH

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CANTALOUBE (pouvoir M. VERDELET). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. SAURIN). Mme CASTAING. M. ZEPHIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AGOSTI.

Délibération n° 2023/04 « Budget »

Objet : Décision modificative n° 2 du budget « café municipal »

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget 2022 « café municipal » :

31230 Code INSEE	COMMUNE DE GRATENTOUR BUDGET CAFE MUNICIPAL	DM n°1 2022
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
DM 01 CAFE MUNICIPAL**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	0.00 €	2 171.97 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	2 171.97 €	0.00 €	0.00 €
R-707 : Ventes de marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 171.97 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 171.97 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 171.97 €	0.00 €	2 171.97 €
Total Général		2 171.97 €		2 171.97 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des présents** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratentour,
le 18 janvier 2023.

Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	22	25
DATE DE CONVOCAION		
11 janvier 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
11 janvier 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 18/01/23

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRATENTOUR**

SÉANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de GRATENTOUR, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick DELPECH, Maire.

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. BACALERIE. CAMBOU. DELPECH. GUITARD. LENORMAND. MANHES. ROUSSEL. SAURIN. VERDELET. VILA. Mmes CHAY. DEMAISON. DUCHAYNE. ESTEVEZ. FORT-POUJOL. MARGUERES. MICHAUD. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. RAYNAL. RAYNAUD.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme CANTALOUBE (pouvoir M. VERDELET). M. DA COSTA (pouvoir M. AGOSTI). M. DAUMONT (pouvoir M. SAURIN). Mme CASTAING. M. ZEPHIR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. AGOSTI.

Délibération n° 2023/05 « Subventions »

Objet : Demande de subvention d'aide à la diffusion auprès de la Région Occitanie

Monsieur le Maire fait part de la proposition du service culturel d'organiser prochainement un spectacle monté par Monsieur Rémi Thiénot intitulé « Le Magistorien », un spectacle de magie interactif adapté aux jeunes enfants.

Le coût de cette prestation étant de 1 300 € HT, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention de 40 % de ce prix auprès de la Région Occitanie, et ce au titre de l'aide à la diffusion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des présents**, sollicite auprès de la Région Occitanie une subvention au titre d'aide à la diffusion du spectacle précité et autorise son Maire à ratifier tout document correspondant.

Pour extrait conforme
au registre
sont les signatures.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an
que dessus.

Fait à Gratenour,
le 18 janvier 2023.

Le Maire,

Patrick DELPECH

NOMBRE DE VOTANTS		
EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
27	22	25
DATE DE CONVOCATION		
11 janvier 2023		
DATE D'AFFICHAGE		
11 janvier 2023		

Acte rendu exécutoire après :

- dépôt en préfecture ;
- publication ou notification le 18/01/23

